

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du mardi 8 avril 2025**

**Délibération n°020\_250408****Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024.**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 2 avril 2025, dématérialisée et affranchie le 2 avril 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

| Conseillers  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| Présents   | Absents représentés                                     |  | Absents  |
|  | Absents   | Procuration donnée à                         |  |
| Mme Juliana M'DOIHOMA<br>M. Sylvain ARTHEMISE<br>Mme Yannicke SEVERIN<br>M. Eric FONTAINE<br>Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN <sup>3</sup><br>M. Imran HATTEEA<br>Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE <sup>2</sup><br>M. Jérémy TURPIN<br>Mme Marie Ludivine IMACHE<br>M. René Claude MARIMOUTOU<br>Mme Marie Julie DIJOUX<br>M. Jean Michel FLORENCY<br>Mme Marie Françoise GASTRIN<br>M. Romain GIGANT<br>Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE<br>M. Jean Hugues GERARD<br>Mme Marie Joëlle JOVET<br>M. Mickaël Gérard CHAMAND <sup>1</sup><br>M. Thibaud CHANE WOON MING<br>M. Jean François PAYET<br>M. Bruno BEAUVAL<br>Mme Claudie TECHER<br>Mme Camille CLAIN<br>M. Hanif RIAZE<br>Mme Linda MANENT<br>Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH<br>M. Georges Marie NAZE<br>M. Brice GOKALSING-POUPIA<br>Mme Agnès DORESSAMY<br>TAYLLAMIN<br>Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE<br>M. Alix GALBOIS | M. Bernard MARIMOUTOU<br>Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY | M. Jean François PAYET<br>Mme Claudie TECHER | M. Jean Pascal MANGUE<br>M. Claude Henri HOARAU<br>Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET<br>M. Roger Marie Joël ARTHEMISE<br>M. Philippe RANGAMA<br>Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA<br>M. Olivier LAMBERT<br>Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT<br>Mme Brigitte PAYET<br>M. Louis Bertrand GRONDIN<br>M. Cyrille HAMILCARO<br>Mme Raïssa MAILLOT |

<sup>1</sup>N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°38 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

<sup>2</sup>N'a pas pris part au débat à partir de la présentation de la subvention pour l'Association Culturelle Parent Elève Avent Scène Tous en Scène et au vote de la délibération n°38 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de l'affaire

<sup>3</sup>N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°39 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.**

|                                  | Conseillers présents | Conseillers absents et représentés | Conseillers absents de la salle lors du vote | Conseillers n'ayant pas pris part au vote | Nombre de votants  |        |      |
|----------------------------------|----------------------|------------------------------------|--|---|--------------------|--------|------|
|                                  |                      |                                    |  |   | Pour               | Contre | Abst |
| Pour les délibérations n°18 à 19 | 31                   | 2                                  | 12   | 0   | 33                 | 0      | 0    |
| Pour la délibération n°20        | 31                   | 2                                  | 12   | 0   | Prend acte         |        |      |
| Pour la délibération n°21        | 31                   | 2                                  | 12   | 0   | Prend connaissance |        |      |
| Pour la délibération n°22        | 31                   | 2                                  | 12   | 0   | Prend acte         |        |      |
| Pour les délibérations n°23 à 37 | 31                   | 2                                  | 12   | 0   | 33                 | 0      | 0    |
| Pour la délibération n°38        | 29 <sup>C</sup>      | 2                                  | 14   | 0   | 31                 | 0      | 0    |
|                                  |                      |                                    |  | 1 <sup>A</sup>                            | 30                 | 0      | 0    |
|                                  |                      |                                    |  | 1 <sup>B</sup>                            | 30                 | 0      | 0    |
| Pour la délibération n°39 à 46   | 29 <sup>D</sup>      | 2                                  | 14   | 0   | 31                 | 0      | 0    |
| Pour la délibération n°47 à 48   | 31                   | 2                                  | 12   | 0   | 33                 | 0      | 0    |
| Pour la délibération n°49 à 50   | 31                   | 2                                  | 12   | 0   | Prend acte         |        |      |

**1<sup>A</sup>** Madame Ludivine IMACHE n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association RSL Twirling Passion

**1<sup>B</sup>** Madame Marie-Julie DIJOUX n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association MMA Club Saint-Louis

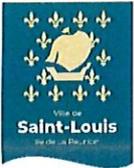
**29<sup>C</sup>** Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE ont quitté la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de la délibération n°38

**29<sup>D</sup>** Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 39 à 46.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

**La Maire,**

**Juliana M'DOIHOMA**

|  |  |   |
|--|--|---|
| <br> | <b>Conseil municipal – Séance du 08 avril 2025</b><br><b>Délibération n°20_250408</b>                        | <b>Direction Générale des Services</b>  |
|  | <b>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024</b> | <b>Pôle Ressources Et Modernisation</b> |

## I. Rapport de présentation :

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour les communes, l'article L 2311-1/2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation... »*

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015. Il en ressort que :

- La collectivité en tant qu'employeur doit présenter une politique de ressources humaines visant à atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière de politique de recrutement, de formation, d'organisation des cycles de travail, de promotion professionnelle, de conditions de travail, de rémunération, d'articulation entre vie professionnelle / vie personnelle ;
- Doit être élaboré un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, assorti des orientations pluriannuelles ;
- Doivent aussi être présentés les mesures et dispositifs déployés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques menées par la collectivité.

## II. Délibération

**Vu** la loi n° 2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

**Vu** le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1** : de prendre acte de la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025, du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans sa version annexée à la présente délibération ;

**Article 2** : d'autoriser Madame Le Maire, ou l'élu(e) délégué(e) dans le domaine de compétence, à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : 33 pour**

La Maire,  
COMMUNE DE SAINTE-ROSE  
REUNION  
*Juliana M'DOIHOMA*  
Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire  
Etant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**